

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué par courrier électronique du 30 mars 2024 affiché le même jour, s'est réuni en session ordinaire, le 5 avril 2024 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire.

**Présents :** Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Marise GIRARD, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Samuel PIOT, Carole de la SALLE, Christian VILLAIN

**Absents excusés :** Anne-Laure LANGEVIN, Aurélie CHEVRON

**Pouvoir :** Aurélie CHEVRON à Samuel PIOT

**Secrétaire nommé pour la séance :** Samuel PIOT

Jean-François NEYRAND fait remarquer que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement se tenir. Le Conseil désigne Samuel PIOT comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François NEYRAND rappelle l'ordre du jour du conseil :

- 1 Lecture et approbation du PV de la séance du 15 mars 2024
- 2 Extension de l'école:
  - Choix du SPS
  - Point sur la recherche d'aides financières
  - Avancement du permis de construire
- 3 Point sur le projet de permis d'aménager
- 4 Point sur le local du cantonnier : choix du fournisseur du portail
- 5 Organisation des services communaux
- 6 Projet de voyage à Paris des membres des CME de la COPLER
- 7 Enquête sur les besoins de garde des familles le mercredi
- 8 Questions diverses

1) LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 MARS 2024

Le projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 a été adressé à tous les membres du conseil. Aucune observation n'a été reçue et aucune n'est formulée en séance. Sur question de Jean-François NEYRAND, le PV de la séance du 15 mars 2024 tel qu'il est rédigé est adopté à l'unanimité.

## 2) EXTENSION DE L'ECOLE

### A) Choix du coordonnateur SPS

Jean-François NEYRAND rappelle que le SPS, coordonnateur sécurité et protection de la santé, est obligatoire dès lors que le chantier fait intervenir plusieurs entreprises. Compte tenu de la taille et de la durée du chantier, la mission est dite de niveau 2. Cette classification a essentiellement pour objet de déterminer des compétences théoriques du contrôleur.

Le SPS doit être nommé très tôt dans le processus de construction car son intervention peut modifier l'organisation du chantier.

Notre maître d'œuvre a bien voulu consulter plusieurs SPS, pour notre compte, et nous devons attribuer le marché.

Sur les personnes consultées, nous avons reçu deux réponses :

Nom du SPS	CPS (Sanhard)	SP2SE
Montant HT	2 900 euros	4 823 euros
Nombre d'heures	84	74,2
Nombres de visites de chantiers prévues (visites organisées + visites imprévisibles)	14	10
Réunions de chantiers et réunions préparatoires	17	13

La comparaison n'est pas forcément aisée car SP2SE privilégie les visites imprévisibles et CPS les visites programmées. CPS prévoit de participer à 3 réunions de chantiers par mois contre 1 pour SP2SE (le tableau a été fait sur une durée de 5 mois de chantier).

Globalement CPS est beaucoup moins cher pour un nombre d'heures consacrées au chantier supérieur. Aussi est-il proposé au conseil d'attribuer le marché à CPS (Pascal Sanhard).

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

#### **Le Conseil municipal réuni le 5 avril 2024,**

- **Après avoir rappelé qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour confier une mission de coordinations SPS pour le chantier de l'école**
- **Après avoir constaté que 2 réponses ont été reçues,**
- **Après avoir constaté que l'une des 2 réponses est à un prix nettement inférieur alors que le temps prévu pour le suivi de l'opération est un peu supérieur,**

**Décide d'attribuer le marché de coordination SPS à la société CPS, le Sotizon, 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS pour un prix HT de 2 900 euros et un prix TTC de 3 480 euros.**

## B) Point sur la recherche d'aide financière. Avancement du projet

### Financement

Jean-François NEYRAND rappelle que le sous-Préfet est venu examiner le projet le 20 mars dernier. Il s'est montré intéressé par le projet et favorable aux projets organisés autour de l'enfance et de l'école. Nous pourrions donc déposer un dossier pour demander à bénéficier de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux). Lorsque la DETR est attribuée à un projet, l'aide se situe entre 20 et 30% du montant HT, et en moyenne à 25%.

La difficulté tient au calendrier. Les dossiers doivent être présentés avant février 2025 pour un accord dans le premier semestre 2025 alors qu'à cette date nous aurons déjà bien avancé le dossier. Le sous-Préfet nous a proposé de lui écrire dès que nous aurons un premier chiffrage pour préparer un dépôt de dossier DETR et solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant le dépôt du dossier compte tenu de la nécessité d'avancer rapidement. Il devrait nous répondre favorablement sur l'autorisation mais il ne pourra rien dire sur l'octroi de la subvention.

Par ailleurs, nous avons rendez-vous avec Madame Chaverot, vice-présidente du conseil départemental le 17 avril prochain pour lui présenter le dossier. Nous aurons le même problème de calendrier avec le département qu'avec l'Etat, et nous devons étudier comment nous pouvons faire coïncider leurs exigences et les nôtres.

Pour le moment la Région n'a pas réagi à notre demande.

Jean-François CHETAIL souligne que nous allons être en risque sur ce dossier puisque nous n'aurons les réponses aux demandes de subvention qu'après avoir lancé les travaux.

### Esquisse du projet

Une première réunion a eu lieu avec l'architecte et son thermicien. Plusieurs questions se posaient : puissance de l'installation de chauffage, création d'une nouvelle unité de ventilation double flux, possibilité de récupérer les circuits de chauffage existant.

Le spécialiste va se renseigner sur la pompe à chaleur tant pour savoir sa puissance exacte que pour comprendre pourquoi elle est aussi souvent arrêtée. L'option pour un nouveau système de ventilation double flux est privilégiée pour éviter de traverser la terrasse et pour pouvoir utiliser les deux parties du bâtiment de façon différenciée. La recherche d'un point d'attente sur les circuits n'a pour le moment rien donné même si nous avons observé 5 départs pour le plancher chauffant et que nous n'avons trouvé que 4 nourrices, chaque départ correspondant habituellement à une nourrice. Par ailleurs, il faut retrouver où passe la conduite de gaz privée pour éventuellement la détourner avant travaux.

Plusieurs points d'organisation du fonctionnement de l'école ont été abordés. Aussi un rendez-vous a-t-il été prévu avec la directrice de l'école et l'AFR pour les garderies et l'accueil de loisirs afin de déterminer le mode de fonctionnement (10 avril).

### 3) POINT SUR LE PROJET DE PERMIS D'AMENAGER

Jean-François NEYRAND indique que depuis la dernière séance du conseil, nous n'avons pas d'information complémentaire ; après attribution du marché de l'étude loi sur l'eau, nous attendons la réalisation de cette partie du dossier car elle est le préalable à la poursuite des autres études.

### 4) POINT SUR LE LOCAL DU CANTONNIER: CHOIX DU FOURNISSEUR DU PORTAIL

Jean-Claude de HENZEZEL indique que dans le budget investissement, l'aménagement du local du cantonnier a été prévue. Une des étapes importantes est la fermeture du garage qui a été construit. En effet, il faut pouvoir y stocker, outre le camion, un certain nombre d'outils, matériels et fournitures. Dans l'actuel local resteront un petit atelier contre le garage et les locaux sociaux. L'atelier sera accessible depuis le garage, et directement de l'extérieur. Pour ces deux accès, des portes ont été trouvées, en récupération.

Reste le portail. Deux entreprises ont été consultées : les Ets Cherpin à St Jean la Bussière et Chaize à St Symphorien.

Cherpin a soulevé des difficultés techniques liées à la forme du bâtiment et aux poutres installées. Chaize a trouvé des solutions techniques. Leurs devis sont présentés ci-après :

Entreprise	Chaize	Cherpin
Prix HT	3 583€	3 671€
Type de portail	Porte sectionnelle	Rideau métallique
Dimensions	3,50X2,80	3,50X2,80
Fermeture	Electrique	Electrique
Option fermeture manuelle	2 847€	

Il est proposé au Conseil de valider le devis Chaize avec manœuvre électrique, pour 3 583 euros HT soit 4 300 euros TTC. Le devis est légèrement moins cher pour un portail sectionnel.

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal réuni le 5 avril 2024,**

- **connaissance prise de la consultation faite pour l'installation d'un portail métallique dans le nouveau garage pour le matériel communal**
- **connaissance prise du budget adopté dans lequel cette somme est prévue**
- **constatant que le devis présenté par l'entreprise Chaize est moins élevé**

attribue le marché de fourniture et installation d'un portail sectionnel électrifié à l'entreprise Chaize pour un montant TTC de 4 300 euros.

Jean-François NEYRAND rappelle que toutes les factures devront être transmises au département avant le 31 octobre 2024 si nous ne voulons pas perdre le bénéfice de la subvention accordée.

Puis Jean-Claude de HENNEZEL et Jean-Jacques BABE évoquent l'état de la toiture : des fentes sont visibles au-dessus du local du cantonnier, le revêtement est très dégradé au-dessus du local des chasseurs. Il faut envisager de remplacer le fibrociment par un bac acier. La construction du garage a été conçue pour que ce changement de couverture sur le reste du bâtiment soit facilité. Un prix de 40 euros/m<sup>2</sup> est évoqué pour la dépollution du fibrociment. Christian Villain craint que le coût ne soit très supérieur ; il indiquera des noms d'entreprises aptes à faire ce travail pour que la commune bénéficie des meilleures conditions. Jean-Claude de HENNEZEL indique que des devis vont être demandés pour que le conseil puisse mettre cet investissement dans le programme 2025.

#### 5) ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX

Jean-François NEYRAND indique que maire et adjoints ont reçu les représentants de l'AFR. Ceux-ci ont expliqué les raisons pour lesquelles l'AFR souhaiterait cesser son intervention pendant l'heure du déjeuner en période scolaire. La situation actuelle ne pouvant perdurer, il a été convenu un changement d'organisation après les vacances de Pâques. La commune réalisera seule la totalité des missions qu'elle partageait jusqu'à maintenant avec l'AFR pendant le temps consacré au déjeuner.

Le personnel sera informé prochainement de cette modification. Annie continuera à avoir la responsabilité de la partie cuisine. Coralie recevra une mission complémentaire à celles déjà exercées : la coordination de l'organisation du service en salle et de la surveillance des enfants.

#### 6) PROJET DE VOYAGE A PARIS DES MEMBRES DES CME DE LA COPLER

Carole de la SALLE rappelle que La COPLER et un certain nombre d'élus en charge des CME envisagent depuis deux ans d'organiser un voyage des CME à Paris pour visiter l'assemblée nationale et tenter de faire comprendre à nos jeunes conseillers le fonctionnement des institutions de la République. A cette occasion, une visite rapide de Paris serait organisée.

Après différentes demandes de devis, l'orientation prise par la COPLER est la suivante :

- Voyage le samedi 25 mai 2024
- Tournée en bateau mouche vers midi pour avoir la vision des principaux monuments du centre de Paris
- Visite « libre » de l'assemblée nationale qui ne sera pas en séance. Pas d'accueil par un élu national car ils ne sont pas présents le samedi.
- Voyage en car (à 2 étages) depuis St Symphorien (départ 4h le 25 au matin retour 1 h le 26 au matin)
- La COPLER offre les petits déjeuners (évalués à 250 euros) et chacun apporte son casse-croûte pour midi et pour le soir.

La COPLER apporte 1 500 euros au titre de l'action jeunesse et chaque commune prend sa quote-part des autres charges à proportion du nombre d'enfants et d'accompagnateurs. Le calcul fait par la COPLER se situe à environ 50 euros/personne voyageant, mais ce chiffre dépend bien sûr du nombre de participants. La COPLER recommande de prévoir 65 euros par participant, en espérant arriver plus près des 50 euros.

L'enquête menée auprès des enfants du CME de Fourneaux a montré l'intérêt de 10 enfants, préinscrits. Il faut trouver 2 accompagnateurs.

Plusieurs conseillers interviennent pour regretter que les horaires soient aussi tendus du fait de l'usage du bus pour assurer le déplacement. Ils regrettent également qu'aucun élu national ne puisse accueillir

les enfants sur place pour leur présenter le rôle des députés. Aucun des conseillers municipaux n'est disponible pour jouer le rôle d'accompagnateur.

Carole de la SALLE précise que si le Conseil décide d'avancer avec la COPLER, il faudra qu'il autorise le Maire à signer la convention de partage des coûts, qu'il désigne les accompagnateurs pour que tous les éléments puissent être transmis à la COPLER le plus vite possible (la date limite théorique était le 3 avril 2024...).

#### **Après délibération, à l'unanimité, le Conseil**

- **Confirme l'intérêt d'organiser un voyage des enfants membres des CME pour visiter l'assemblée nationale,**
- **Confirme son accord pour prendre en charge le voyage des enfants et des accompagnateurs bénévoles,**
- **Donne son accord à la signature par le maire de la convention COPLER/communes sur le partage des coûts au prorata du nombre d'enfants de la commune inscrits au voyage,**
- **Dit que cet accord ne prendra effet que pour autant que deux accompagnateurs auront pu être désignés pour accompagner les enfants de Fourneaux.**

#### 7) ENQUETE SUR LES BESOINS DE GARDE DES FAMILLES LE MERCREDI

Carole de la SALLE rappelle qu'une enquête nominative a été réalisée auprès des familles ayant des enfants scolarisés à FOURNEAUX dans la première quinzaine de novembre 2023 pour savoir quelles familles avaient besoin d'un accueil de loisirs à Fourneaux le mercredi.

En effet, le renouvellement des familles, et l'augmentation de l'emploi ont conduit à un renouvellement des demandes des parents. Dans sa séance d'octobre 2023, le conseil municipal a demandé à Carole de la SALLE de coordonner une enquête auprès des enfants scolarisés à Fourneaux. La Commune pouvait difficilement étendre cette enquête au-delà des enfants scolarisés sans empiéter sur les prérogatives des communes voisines.

Les résultats sont les suivants :

27 familles ont répondu à l'enquête.

20 familles représentant 30 enfants sont intéressées par l'ouverture d'un accueil le mercredi.

Ces 30 enfants se répartissent en

15 enfants de 3 à 5 ans inclus

10 enfants de 6 à 8 ans inclus

5 enfants de 9 et 10 ans

Les prévisions de fréquentation sont les suivantes :

Fréquentation toutes les semaines	12 journées avec repas
Fréquentation environ 1 semaine sur 2	9 journées avec repas

	1 matin avec repas
Ponctuellement (moins d'1 fois par mois)	3 journées avec repas 3 matins avec repas
Ne sait pas	2

Sur ces 30 enfants, 25 sont confiés en garde le mercredi :

- 12 aux grands-parents/ou à la famille
- 6 aux assistantes maternelles
- 11 en centre de loisirs (7 à Regny, 1 à ST Symphorien, 3 à St Just)

(plusieurs modes de gardes sont possibles par enfant).

On peut noter que 2 enfants auraient été refusés par le centre de loisirs de St Symphorien faute de place, et que les parents de certains enfants fréquentant le centre de Regny travaillent dans le Rhône : ils font un détour important pour poser leurs enfants.

Myriam COUTURIER intervient pour dire qu'il lui semble que la CAF n'avait pas été favorable à l'ouverture à Fourneaux le mercredi.

Jean- François NEYRAND répond que lors de la suppression des TAP (temps d'activité périscolaire), la COPLER, compétente en matière d'accueil de loisirs, avait fait le choix de ne pas ouvrir Fourneaux le mercredi car avant la modification des rythmes scolaires à 5 jours, le centre de loisirs de Fourneaux n'était pas ouvert le mercredi ; pour mémoire il n'avait pas de directeur permanent. Ce n'était pas une décision de la CAF.

Une tentative de transporter vers Saint Symphorien les enfants ayant un besoin de garde le mercredi avait été faite. Le transport était à charge de la commune. Cette expérience s'est arrêtée d'elle-même lorsqu'il n'est resté qu'un seul enfant à utiliser le transport.

Il précise que la décision d'avancer sur une éventuelle ouverture le mercredi appartient à la COPLER. Mais cette décision a des conséquences fortes pour l'AFR qui devrait revoir son organisation pour répondre à ce besoin. Dans le principe, l'AFR est disposée à étudier les choses pour offrir le meilleur service possible aux familles. Mais si le projet avance, la commune devra également trouver une organisation lui permettant de faire face au surcroit de travail engendré par cette ouverture : ménage, éventuellement repas.

Une rencontre a été sollicitée auprès de la COPLER à qui les résultats de l'enquête ont été transmis. Le rendez-vous est fixé le 15 avril après midi. Le Conseil sera informé des suites de ce rendez-vous

## 8) QUESTIONS DIVERSES

- Christian VILLAIN indique qu'une commission Economie est prévue à la COPLER. Il s'y rendra.
- Carole de la SALLE indique qu'un habitant du cœur du village semble avoir installé un émetteur à ultrasons sur sa maison pour éloigner des volatiles. La fréquence utilisée est audible par les personnes jeunes et par les enfants et est très difficile à supporter lorsque l'on passe dans le centre ou que l'on est en réunion à la mairie avec fenêtres ouvertes. Jean-François NEYRAND

précise que dès lors que le niveau sonore et la fréquence utilisée créent des nuisances, il peut être demandé à l'intéressé de faire cesser les nuisances qu'il provoque par son installation.

- Mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la CRENILLE. Jean-Jacques BABE indique que les représentants d'ICA sont venus ce vendredi matin pour faire part des observations de l'Agence de l'eau sur le projet. Il manquait un imprimé dans la demande. La correction a été apportée. Par ailleurs l'Agence de l'eau a relevé que le projet supprimait un déversoir d'orages et en créait deux à titre provisoire, puisqu'il subsistera des zones non encore mises en séparatif dans la première tranche des travaux. Aujourd'hui le haut de la montée des Tisserands est relié en unitaire via l'allée de Bleuets au chemin de la Crenille : un déversoir d'orage était donc prévu au carrefour de l'allée des Bleuets et du chemin de la Crenille pour éviter de saturer le réseau séparatif en cas de gros orage ; un déversoir d'orage était également prévu au carrefour de la montée des Tisserands et du chemin de la Crenille pour éviter les excès d'eau de pluie provenant de la partie basse de la montée des Tisserands. La solution trouvée est de relier directement la partie haute de la montée des Tisserands avec la partie basse. L'allée des Bleuets serait comme prévu intégralement mise en séparatif. Le déversoir d'orage au carrefour allée des Bleuets Chemin de la Crenille ne serait plus nécessaire puisque le réseau unitaire ne serait plus branché en amont de cette installation. Cette solution est approuvée par le Conseil. Christian VILLAIN confirme que l'Agence de l'eau est très réticente sur l'installation de déversoirs d'orage.

La séance est levée à 23h15